

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 22 novembre 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019**

**2019 V. 485** Vœu relatif au maintien de l'activité cinématographique du cinéma d'art et d'essai « la Clef ».

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Considérant les vœux déposés par les élus du groupe Génération.s, les élus du groupe 100% Paris, et Danielle Simonnet, relatifs au cinéma « La Clef »,

Considérant que le cinéma parisien « La Clef », situé rue Daubenton dans le 5ème arrondissement, a fermé en avril 2018,

Considérant qu'une forte mobilisation s'est organisée autour de « La Clef » depuis sa fermeture, et que, depuis le 21 septembre, un collectif de cinéphiles et d'anciens salariés regroupés au sein de l'association Home Cinéma, continue à y projeter des films,

Considérant que ce cinéma est un lieu emblématique de la culture et de la vie sociale du quartier, très fréquenté par ses habitants et ses étudiants,

Considérant que le Comité Social et économique de la Caisse d'Épargne d'Ile-de-France, propriétaire des murs occupés par le cinéma « La Clef », souhaite vendre son bien, mais que les différentes négociations menées avec différents acheteurs potentiels - l'ancien directeur du Cinéma, un collectif de salariés et un entrepreneur - ont échoué,

Considérant que le Comité Social et économique de la Caisse d'Épargne d'Ile de France est aujourd'hui en négociation avec un acteur culturel souhaitant développer une activité mixte théâtre et cinéma,

Considérant la politique ambitieuse de la Ville de Paris en faveur du cinéma, notamment à travers un fort soutien en investissement et en fonctionnement aux salles de cinémas indépendants,

Considérant que les salles indépendantes, le plus souvent classées art et essai, constituent le point d'ancrage de la diversité de l'offre cinématographique parisienne permettant à des œuvres plus risquées de trouver des écrans et donc un public, dans un contexte très concurrentiel,

Considérant les nombreux échanges entre la Maire de Paris, par la voix de ses adjoints à la Culture, et le Ministère de la Culture et de la Communication concernant le maintien et la protection de l'activité des salles indépendantes à Paris,

Considérant la forte mobilisation des services de la Ville de Paris, notamment la Mission Cinéma de la Ville de Paris, sur le devenir du cinéma « La Clef »,

Considérant l'adoption par le Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement d'un vœu déposé par les élu.e.s écologistes et par le Conseil de Paris de différents vœux relatifs au maintien de l'activité de ce cinéma d'art et d'essai,

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris initie une action de médiation auprès du Comité Social et économique de la Caisse d'Épargne d'Ile de France, afin qu'une solution rapide et pérenne puisse être trouvée de manière à maintenir l'activité cinématographique de « la Clef »,
- Que la Ville de Paris étudie toutes les possibilités juridiques, y compris la préemption du bâtiment, afin de préserver l'activité culturelle et en particulier cinématographique de cet établissement emblématique du Quartier Latin,
- Que la Ville de Paris poursuive la réflexion engagée avec le Ministère de la Culture et de la Communication, le CNC, la DRAC Ile de France et la Région Ile de France sur la protection des salles indépendantes à Paris,
- Que la Ville de Paris associe à cette réflexion l'ensemble des acteurs parisiens de la filière cinématographique.